

Les Espoirs du Grand Est

Règlement

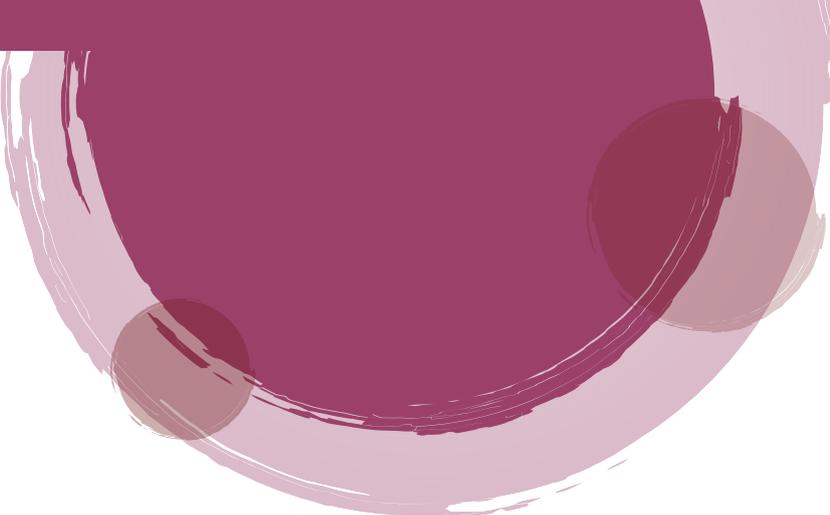
Tous les athlètes, entraîneurs de suivis et membres des Espoirs du Grand Est sont soumis dès leur arrivée au **respect du règlement sportif. La présence d'un entraîneur de suivi par club est fortement conseillée.**

Tous les athlètes devront être présents **5 minutes avant le début de chaque stage.** La présence des parents est tolérée mais ils ne peuvent pas intervenir durant les stages. **Merci de respecter le travail des intervenants, qui donnent aux athlètes des conseils précieux quant à la réussite de leur saison de twirling.**

Les athlètes inscrits et sélectionnés devront suivre les instructions des intervenants durant les stages proposés. En cas de désaccord, les athlètes ou entraîneurs de suivis devront se justifier devant l'équipe technique.

Tous les athlètes, entraîneurs de suivis et intervenants s'engagent à ne pas faire de contestations verbales, déplacées ou injurieuses à l'égard de chaque athlète, entraîneur et intervenant. En cas de non respect, l'équipe technique se réserve le droit d'exclure un athlète des Espoirs du Grand Est ou d'interdire l'accès aux stages aux parents/entraîneurs.

Sur constatation des intervenants d'un manque de travail, de motivation ou de respect, l'équipe technique se réserve le droit de sanctionner un athlète pouvant aller jusqu'à l'exclusion des Espoirs du Grand Est.



Détection

Chaque année est organisée une détection, qui recrute les meilleurs athlètes de la région. Elle est ouverte à tous les athlètes licenciés en compétition, des clubs de la région Grand Est, affiliés à la FFSTB, pratique FFTB, toutes filières et catégories confondues. Un niveau minimum est requis pour prétendre à la sélection et il est fixé à chaque début de saison (voir ci-joint les fiches d'évaluation).

La procédure d'inscription et la date limite d'inscription est définie en début de saison. Elle sera adressée par mail à tous les clubs.

Le nombre d'athlètes inscrits aux Espoirs du Grand Est est fixé à **45 maximum**.

Contrat d'engagement

IMPORTANT : Dès que l'athlète est sélectionné, un contrat d'engagement est signé par le président de club, l'entraîneur de suivi et l'athlète. Ce contrat est mis en place pour que chacun prenne conscience que la participation aux Espoirs du Grand Est n'est pas un acquis et que chaque athlète est tenu de participer à tous les stages organisés tout au long de l'année.

Participation financière

Une participation financière est demandée à chaque club, **pour chaque athlète inscrit au pôle espoir, pour tous les stages de l'année et sans tenir compte d'une éventuelle absence.**

Le montant de celle-ci est calculé en fonction du **nombre d'athlètes inscrits** et du **nombre d'intervenants**. C'est pourquoi une facture est établie et transmise à tous les clubs.



Evaluation

Faire parti des Espoirs du Grand Est est une chance à saisir chaque année et non un acquis.

L'équipe technique prend en compte la motivation et l'investissement de l'athlète. L'athlète peut ne pas savoir tout faire mais s'il montre une réelle motivation et l'envie de réussir, nous le prendrons en compte avec beaucoup d'importance.

Appréciations et suivi de l'athlète

Durant chaque stage toutes les appréciations et conseils sont donnés par les intervenants aux athlètes et entraîneur(s) de suivi présent(s).

L'entraîneur de suivi est tenu de prendre en compte les appréciations des intervenants. Il est fortement conseillé d'appliquer les conseils donnés à chaque athlète pour le suivi de sa bonne progression.

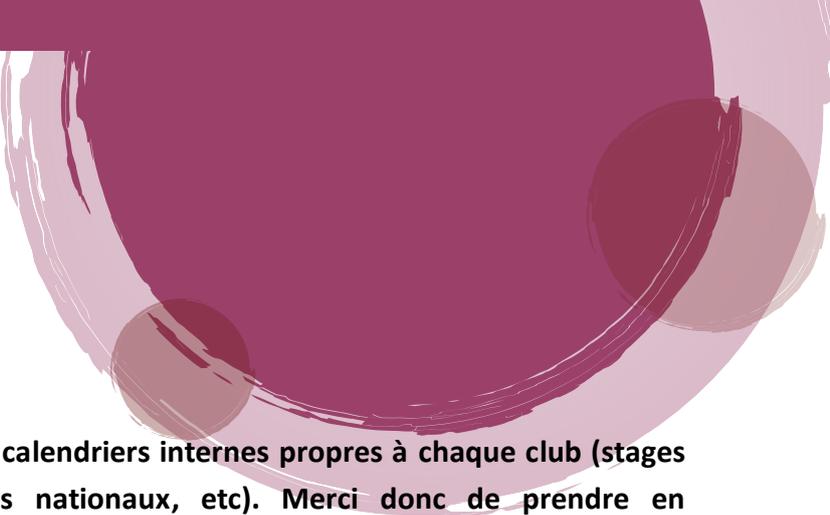
N'hésitez pas à contacter l'équipe technique si vous avez des interrogations.

Absences

Chaque athlète s'engage à participer à tous les stages organisés. **En cas d'impossibilité, il devra avertir les responsables par téléphone ou par mail au plus tôt et dans un délai maximum de 2 jours avant le début du stage.**

Toute absence devra être justifiée par le biais d'un certificat médical. **Les athlètes ayant un problème médical devront fournir un certificat d'autorisation à la reprise du sport.**

Aucune autre absence ne sera tolérée (vacances, révisions, etc). **En cas d'absence prolongée et non justifiée, l'équipe technique se réserve le droit de retirer un athlète des Espoirs du Grand Est.**



Le calendrier établi ne peut tenir compte des calendriers internes propres à chaque club (stages chorégraphiques, interventions d'entraîneurs nationaux, etc). Merci donc de prendre en considération les dates communiquées afin d'éviter les doublons et de permettre à chaque athlète d'être suivi dans les meilleures conditions possibles.

Calendrier

Le calendrier pour la saison 2023/2022 est le suivant :

- 24 septembre 2023 – Détection espoir uniquement
 - Lieu : A déterminer
 - De 9h à 16h
- 24 et 25 octobre 2023
- 27 et 28 février 2024
- 23 et 24 avril 2024

Lieu

Un partenariat avec la ville de **Pont à Mousson a été établi**, pour la mise à disposition des installations sportives Bernard Guy, afin que tous stages de l'année se déroulent au sein du **centre des sports Bernard Guy**.

La situation géographique de la ville est idéalement placée, pratiquement au centre de la région et a un accès ferroviaire et aérien aisés à proximité.

Cet accord a été accepté pour cette saison, c'est pourquoi les stages se dérouleront au :

**CENTRE DES SPORTS
Avenue Georges Guynemer
54700 PONT A MOUSSON**